

RAPPORT D'ACTIVITE GESTION DE LA MENTION / COMAC FEDERALE 2023

La mention Nature & Progrès est une marque privée, déposée à l'INPI, indépendante de la certification « bio ». Les adhérent.es titulaires de la mention ne peuvent donc pas se référer à l'Agriculture Biologique (à moins d'être également certifié.es sur la base du Règlement Bio Européen). Bien qu'engagée dans le développement de la Bio depuis 1964 et première marque bio homologuée, Nature & Progrès a choisi, dans les années 90, de conserver son autonomie et son fonctionnement participatif en contradiction avec la norme NF EN 45011 des organismes certificateurs mise en place à cette époque.

La gestion de la mention Nature & Progrès n'est pas un service marchand mais constitue l'une de nos activités associatives les plus importantes pour la promotion d'un projet de société agroécologique et social et l'expérimentation d'une dynamique sociétale participative.

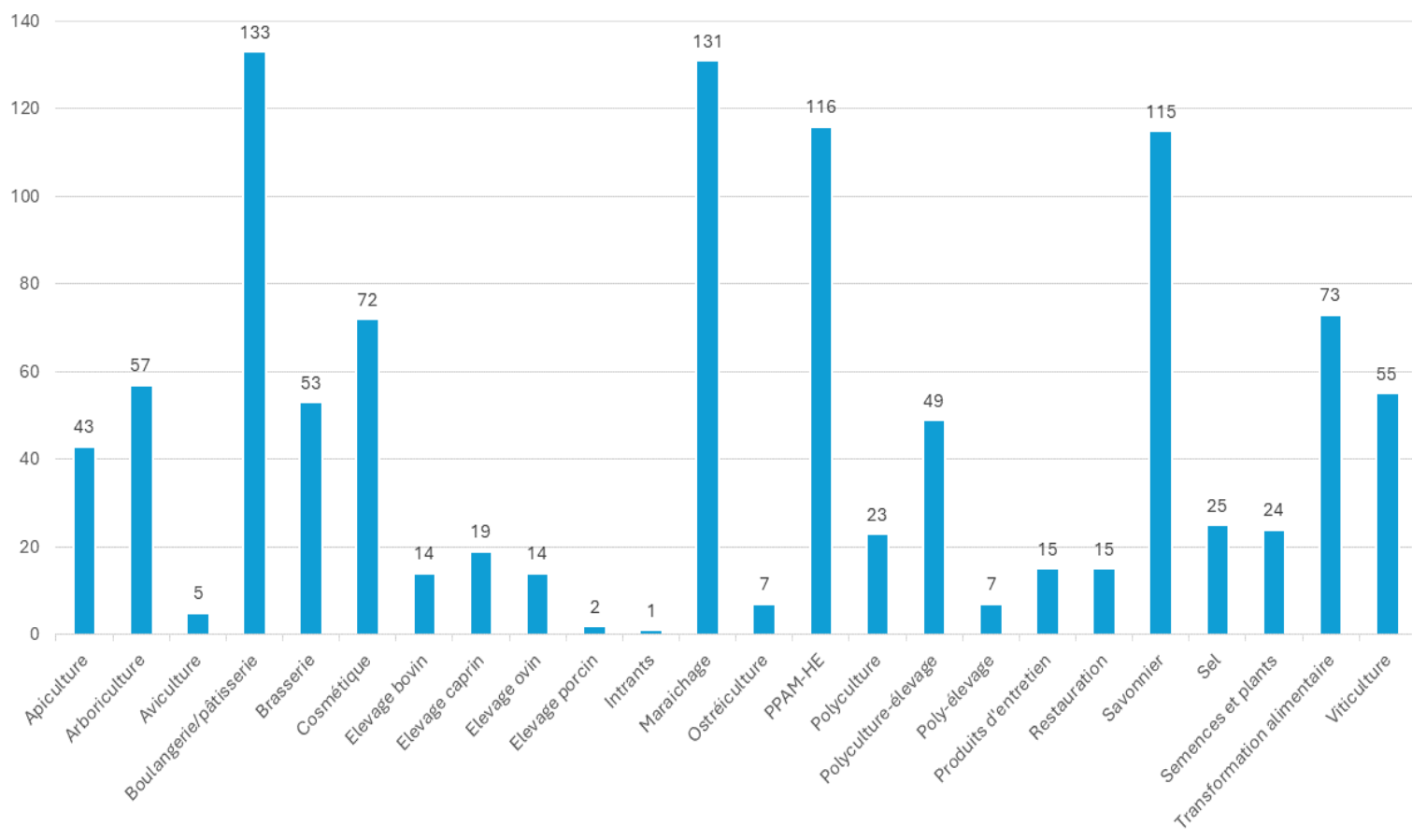
Conformément aux principes des Systèmes Participatifs de Garantie, nos adhérent.es professionnel.les et non-professionnel.les sont impliqués dans les visites d'enquêtes, les COMAC, et contribuent à l'évolution des cahiers des charges dans un fonctionnement basé sur la transparence, l'échange et l'amélioration progressive des pratiques.

Qu'est-ce qui a changé en 2023 ?

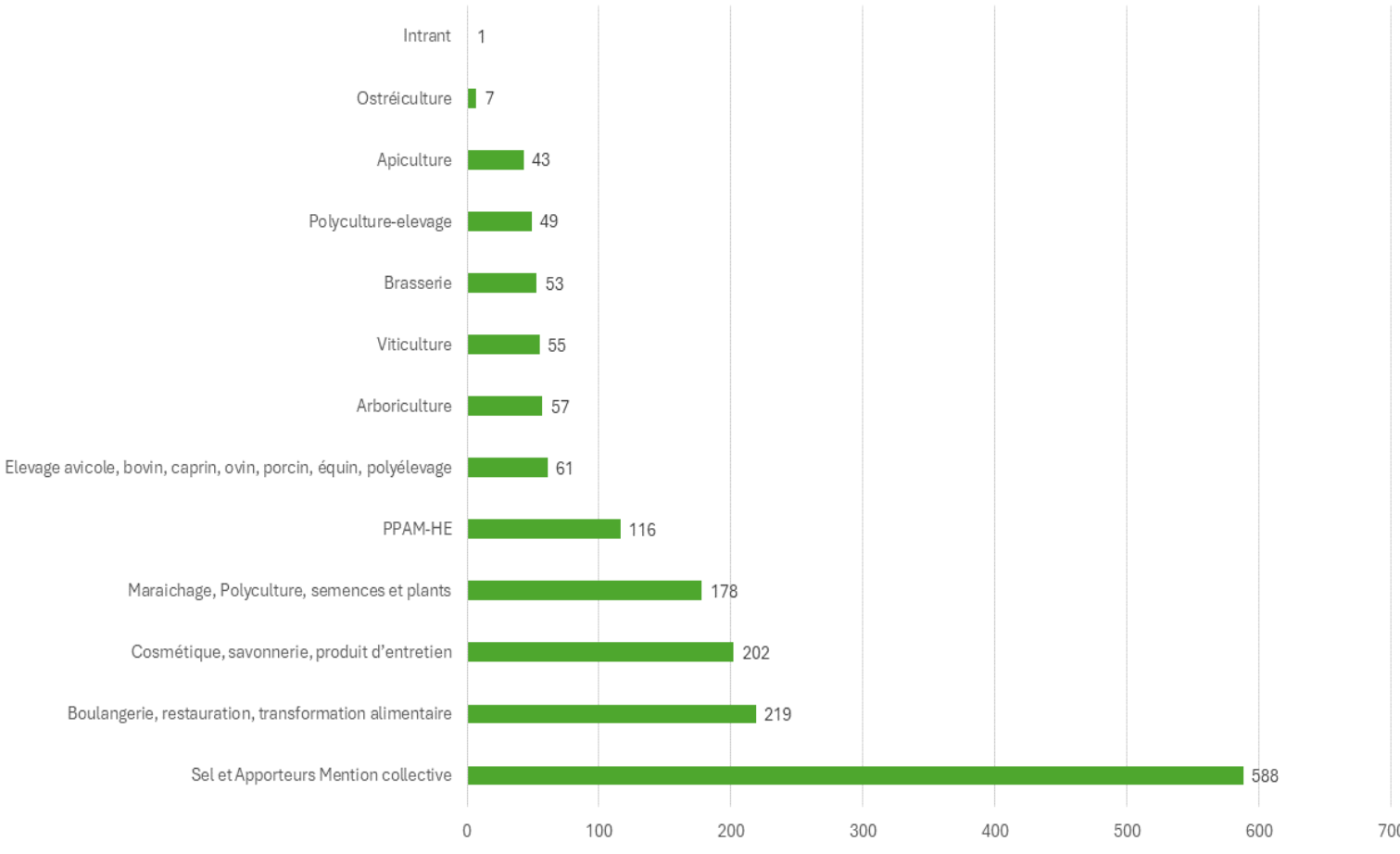
La marque Cosmétique Nature & Progrès (Logo feuille) « Bio & écologique » est dénoncée par la DGCCRF à la suite d'une visite en novembre 2021, puis en juillet 2023 dans les locaux de la fédération à Alès. Les adhérents ont été priés par courrier de ne plus utiliser le logo et slogan associé. Cette marque a expiré en septembre 2023 et n'a pas été redéposée auprès de l'INPI. Un travail de réflexion est en cours à la Commission Technique (CT) cosmétique quant à l'utilité de déposer une seconde marque spécifique aux cosmétiques.

La mention en quelques chiffres 2023

- **176 nouvelles demandes en 2023**, contre 175 en 2022.
- **188 fins d'adhésion en 2023**, contre 217 en 2022.
- **1109 mentions individuelles actives et 563 membres de mentions collectives au 31/12/2023**, soit : 43 Apiculture, 57 Arboriculture, 5 Aviculture, 133 Boulangerie/pâtisserie, 53 Brasserie, 72 Cosmétique, 14 Elevage bovin, 19 Elevage caprin, 14 Elevage ovin, 2 Elevage porcins, 1 Intrants, 131 Maraichage, 7 Ostréiculture, 116 PPAM-HE, 23 Polyculture, 49 Polyculture-élevage, 7 Poly-élevage, 15 Produits d'entretien, 13 Restauration, 115 Savonnier, 25 sel, 563 Apporteurs Mention collective, 24 Semences et plants, 73 Transformation alimentaire, 55 Viticulture.

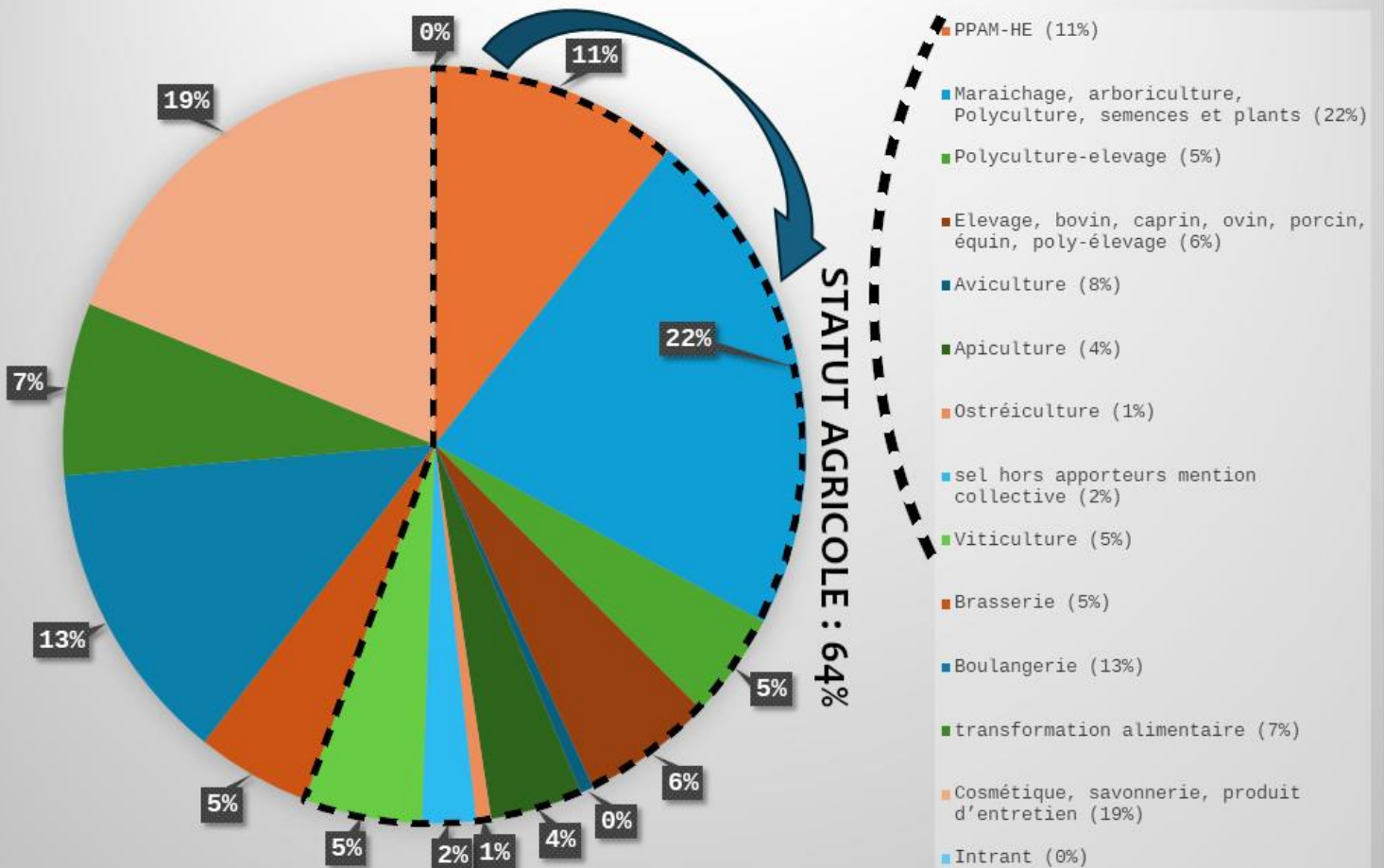


■ Adhérents N&P par activités en 2023 (Hors apporteurs mentions collectives)



■ Adhérents N&P par secteurs

Adhérents N&P par cdc (Hors membres de Mentions Collectives)



CoMAC locales

Les COMAC (Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle) sont des commissions composées d'adhérent.es titulaires de la mention et d'adhérent.es non titulaires de la mention qui donnent un avis collectif sur la conformité des professionnel.les enquêté.es.

Les COMAC locales, avec les secrétaires-animateurs CoMAC, gèrent le planning des enquêtes, la réalisation des visites sur leur territoire, organisent des réunions annuelles d'analyses des rapports de visites et émettent pour chaque professionnel.le un avis d'attribution ou de refus de mention, ou des demandes d'amélioration, etc. qui seront ensuite transmis à la COMAC fédérale de Nature & Progrès, organe de la Fédération en charge de l'attribution de la mention. Ce sont les salarié.es du service de gestion de la mention qui traitent les rapports de COMAC et le cas échéant consultent la COMAC fédérale.

Comme chaque année, de nombreuses enquêtes sont arrivées tardivement (après le 31 octobre 2023). Le service de gestion de la mention a terminé l'étude des dossiers COMAC fin mars au lieu de fin janvier 2023.

Fin 2023, N&P compte **44** COMAC actives, pour **38** groupes.

En fin d'année 2023, nous comptons **12** COMAC financièrement autonomes.

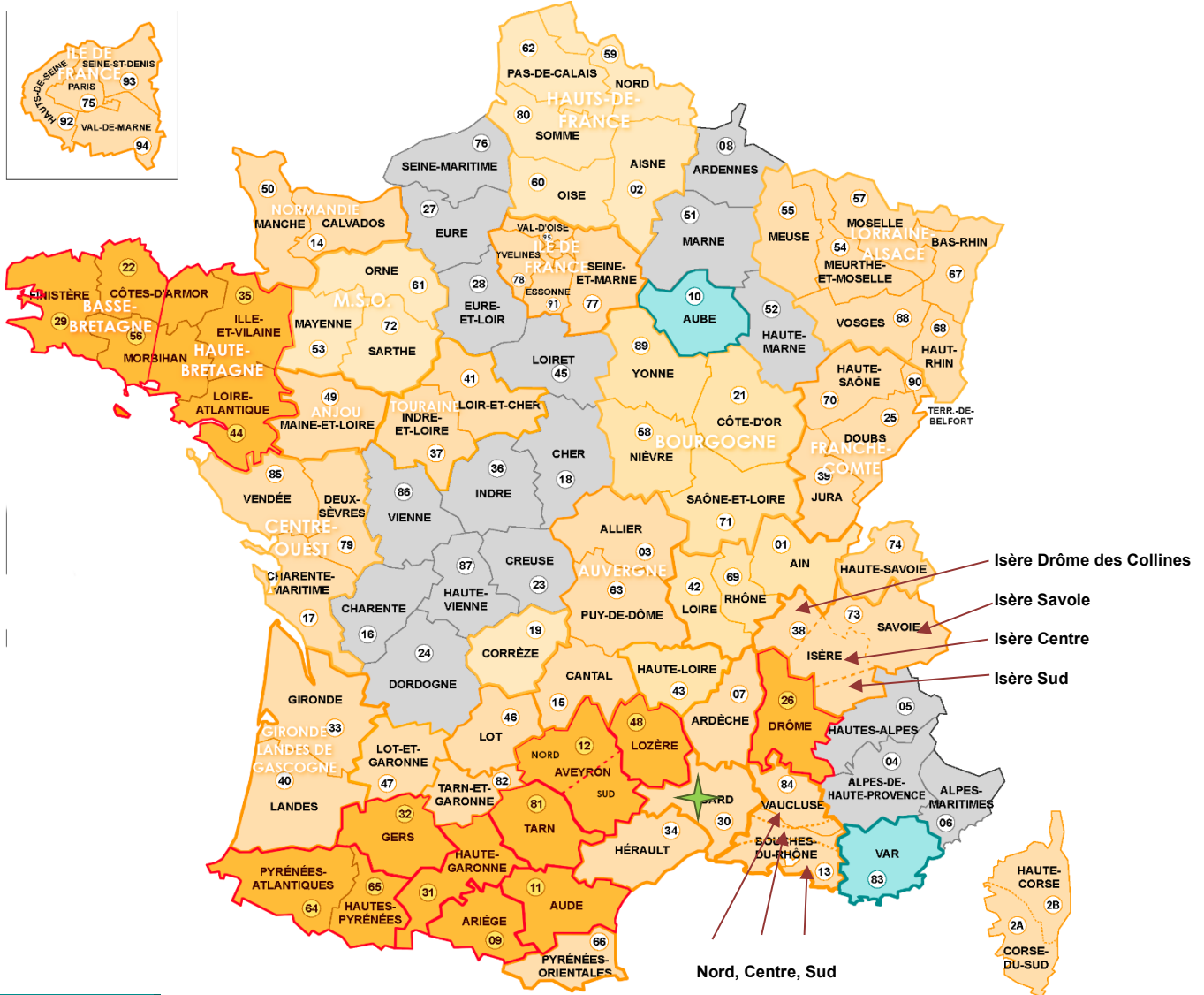
Groupes locaux et CoMAC* Nature & Progrès 2024

* CoMAC : Commission Mixte d'Agrement et de Contrôle

Légende :

- Siège social, Alès
- Groupe local
- Groupe local + CoMAC
- Groupe local + CoMAC financièrement autonome

38 groupes locaux
44 CoMAC



Liste des groupes : Anjou ; Ardèche ; Ariège ; Aube ; Aude ; Auvergne ; Aveyron ; Basse Bretagne ; Bourgogne ; Centre Ouest ; Corrèze ; Corse ; Drôme ; Franche-Comté ; Gard ; Gers ; Gironde Landes de Gascogne ; Haute Bretagne ; Haute-Garonne ; Haute-Loire ; Hautes-Pyrénées ; Haute-Savoie ; Hauts-de-France ; Hérault ; Ile de France ; Isère ; Lorraine-Alsace ; Lozère ; Mayenne-Sarthe-orne ; Normandie ; Pyrénées Orientales ; Quercy-Gascogne ; Lot et Garonne ; Rhône/Loire/Ain ; Tarn ; Touraine ; Var ; Vaucluse-Bouches du Rhône .

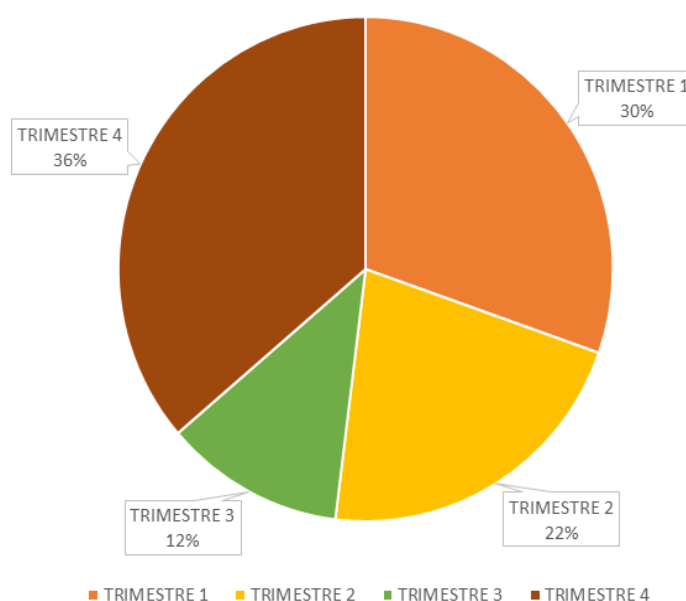
Liste des CoMAC : Anjou, Ardèche ; Ariège ; Aude ; Auvergne ; Aveyron sud ; Aveyron nord ; Bourgogne ; Basse Bretagne ; Haute Bretagne ; Centre Ouest ; Corse du Sud ; Haute Corse ; Drôme ; Franche-Comté ; Gard ; Gers ; Gironde Landes de Gascogne ; Haute-Garonne ; Haute Loire ; Hautes-Pyrénées/Pyrénées Atlantiques ; Haute-Savoie/Suisse ; Hauts-de-France/Belgique ; Hérault ; Ile de France ; Isère/Drôme des Collines ; Centre Isère ; Sud Isère ; Isère-Savoie ; Lorraine/Alsace ; Lot ; Lot & Garonne ; Lozère ; Mayenne-Sarthe-Orne ; Normandie ; Pyrénées Orientales ; Rhône ; Tarn ; Tarn et Garonne ; Touraine ; Vaucluse-Bouches du Rhône Nord, Centre et Sud .

CoMAC Fédérale

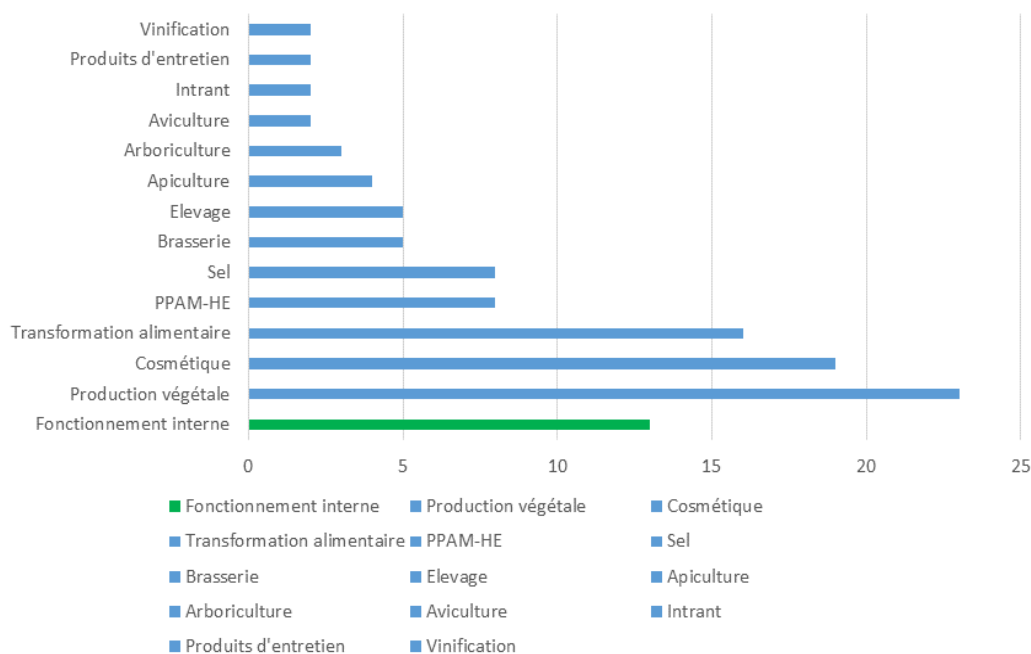
Depuis 2020 le fonctionnement de la CoMAC fédérale prévoit 2 rencontres en visio, et une en physique. Toutefois, il n'y a eu qu'une seule visio organisée pour l'année, le 21 mars 2023. La rencontre physique, quant à elle, a eu lieu du 06 au 08 octobre en Auvergne, et a été couplée avec la rencontre secrétaire-animateur.trices CoMAC . De nombreux échanges durant ce week-end ont permis de faire des retours sur la mise en place expérimentale du « Guide de fonctionnement 2023» et mis en lumière les aspects positifs ainsi que les points à améliorer.

Une augmentation de la représentativité au niveau fédéral se doit d'être soulignée avec plus de délégué.es CoMAC désigné.es au sein des groupes que l'année 2022. **102** dossiers en réunion hebdomadaire (le mardi de 13 à 14h) ont pu être traités.

102 dossiers délibérés en CoMAC Fédérale en 2023



CDC des dossiers délibérés en CoMAC fédérale en 2023



Enquêtes fédérales

L'année 2023 a compté 92 adhérents isolés soit autant d'enquêtes fédérales, qui ont toutes été menées à bien. 5 enquêteurs fédéraux issus des groupes locaux ont été rémunérés pour ces missions. Les directives prises lors de l'AG 2023 visant à réduire ce nombre ont permis la création d'une commission « Adhérents isolés » pour l'encouragement et l'accompagnement à la création de groupes sur les territoires où cela est possible.

Les enquêtes « apporteurs sel » des mentions collectives du groupe Haute Bretagne, de par leur grand nombre, ont aussi été organisées au niveau fédéral avec le recrutement de deux enquêteurs au sein du groupe, et une salariée mandatée sur le site de Guérande au mois de juin. Sur 127 enquêtes « apporteurs » prévues, 108 ont été réalisées.

Divers

- 2 consultations nationales ont été mises en place et ont sollicité l'avis des groupe par le biais des délégué.es ou secrétaire CoMAC : La consultation « DELERIS Laurent ASH'UP » et « Facturation fin de mention ».
- Usage frauduleux : 2 anciens adhérents concernés par la contrefaçon de l'identité commerciale (terme juridique) : ont continué d'utiliser la marque et le logo sans enquêtes et/ou après résiliation. Il est important que les groupes signalent à la Comac Fédérale les cas relevés au niveau local pour pouvoir vous accompagner dans les démarches à suivre.
- N&P à l'étranger : Après des années d'accompagnements, déplacements, et en l'absence de mise en place d'un SPG, l'année 2023 marque la fin des enquêtes suivies avec le Portugal, Il n'y a plus de sel portugais sous mention N&P depuis le 30/12/2023.
- En octobre 2023 un travail été engagé par le groupe Haute Bretagne avec un accompagnement fédéral et salarié pour réformer le fonctionnement de leurs mentions collectives au niveau local.

Contribution du secrétariat de la CoMAC fédérale

L'année 2023 marque l'augmentation de désignation de délégués Comac fédérale au sein des groupes ou d'un représentant ponctuel. Ceci peut s'expliquer par un effort de communication mené depuis plusieurs années maintenant par différentes instances et commissions non seulement sur la nécessité de « faire ensemble » et de prise de décisions horizontales, mais aussi par une amélioration du fonctionnement de la Comac fédérale elle-même, en tentant de faire de la **réunion hebdomadaire du mardi, de 13 à 14h, un outil d'aide à la décision (OAD)**.

En effet, l'attribution de la mention n'est pas une tâche facile pour les groupes, et la régularité de ces temps de rencontres en visio permet de débattre, d'interroger, non seulement les différents fonctionnements au niveau local, mais aussi de comparer des cas similaires rencontrés par les uns et les autres. Cela permet aussi et surtout d'avoir la légitimité nécessaire au mandat d'attribution de la mention des groupes.

Nous vous encourageons plus que jamais à faire remonter les difficultés rencontrées sur vos enquêtes, lors de vos Comac, que ce soit de manière ponctuelle ou épisodique, durant ces temps d'échanges. Pour plus d'information, contactez secretariat_comac_federale@natureetprogres.ovh